

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 14 septembre 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Tours et modification corrélative de la circonscription de celle de Chambray-lès-Tours (Indre-et-Loire)**

NOR : INTJ1520989A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Tours (Indre-et-Loire) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Chambray-lès-Tours (Indre-et-Loire) est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Chambray-lès-Tours exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*directeur des opérations et de l'emploi,*  
M. PATTIN

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Tours</b>	<b>Joué-lès-Tours La Riche Saint-Avertin Saint-Cyr-sur-Loire Saint-Pierre-des-Corps Tours</b>	<b>(dissolution)</b>
<b>Chambray-lès-Tours</b>	Chambray-lès-Tours	Chambray-lès-Tours <b>Joué-lès-Tours La Riche Saint-Avertin Saint-Cyr-sur-Loire Saint-Pierre-des-Corps Tours</b>